

[Accueil \(https://lameuse.sudinfo.be\)](https://lameuse.sudinfo.be) >

[PROVINCE DE NAMUR \(/243/sections/province-de-namur\)](#)

# Les riverains de la centrale à enrobés veulent la reconnaissance de voiries



L'endroit où le sentier se sépare en deux parties distinctes. - D.R.

Par Kevin Colard

| Publié le 13/08/2021 à 17:59

Les groupes de riverains opposés au projet de centrale à enrobés de Sart-Bernard ont introduit une demande auprès de la commune pour la création de voiries communales. Ils souhaitent que deux prolongements du sentier communal que la commune a refusé de céder dans le cadre du projet soient ainsi protégés de la même façon.

Les épisodes s'enchaînent dans la saga de la centrale à enrobés le long de la N4, à Sart-Bernard (Assesse). Après l'introduction d'un recours par « Les Enrobés Namurois », les porteurs de ce projet, contre la décision de la commune de refuser la suppression d'un sentier nécessaire à la demande de permis, ce sont les riverains, opposés depuis le début au projet, qui agissent.



La centrale voulue par Les Enrobés Namurois continue d'être décriée. - D.R.



Ce jeudi, le collectif N931 a introduit une demande auprès de la commune d'Assesse pour la création de deux voiries communales par prescription acquisitive trentenaire. Derrière ce terme juridique se cache en réalité le souhait par les riverains de voir reconnus deux prolongements du sentier situé dans le bois Robiet, concerné par les dernières décisions dans ce dossier. Du côté des représentants des riverains, on concède que le timing n'est pas un hasard.



L'entrée du sentier de la discorde. - D.R.



« Notre dossier était en préparation. Il s'agit d'un élément nouveau que nous n'aurions pas sorti s'il n'y avait pas eu de recours de la part des porteurs du projet, c'est de bonne guerre », indique Maurice Goethals. « Nous considérons qu'il y a deux embranchements sur le sentier que l'on connaît. Ils sont utilisés depuis trente ans, sans obstacle, ni entrave. Il faut donc les reconnaître. C'est le rôle de la commune. »

## **Basé sur le décret régional sur la voirie communale**

D'après les arguments des riverains, l'un des embranchements mène à une source d'eau, canalisée dans les années 70 lors de la construction de la E411. L'autre a été créé par les utilisateurs du circuit de motocross. « Une activité qui a permis de développer une zone d'habitat d'intérêt communautaire grâce à un complexe de 31 mares et une lande à bruyère », précise Philippe Blerot, autre riverain impliqué dans ce combat contre le projet de centrale des Enrobés Namurois. « Ils veulent construire aussi sur ces deux chemins. Donc demander une reconnaissance comme voirie communale est pour nous une bonne façon de lutter contre le projet. Ils devront alors demander une suppression de ces sentiers aussi, comme ils viennent de le faire pour le sentier principal. »



Un canal d'eau est situé à l'aboutissement de l'un des deux chemins. - D.R.



Le groupe de riverains se base en fait sur le décret régional relatif à la voirie communale de 2014. « Il y est indiqué que n'importe quel particulier peut demander la création d'une voirie communale », reprend Philippe Blerot. « Il y est fait mention d'une prescription de trente années. Nous sommes entourés de juristes qui peuvent ressortir ce genre de règles juridiques. Nous étudions le dossier tous ensemble, c'est cela qui fait notre force. »



Le passage des motocross a permis de développer une faune. - D.R.



Les groupes de riverains souhaitent désormais rencontrer le ministre de l'Aménagement du territoire, Willy Borsus, qui a également la gestion de ce décret.

La commune d'Assesse, elle, devrait se prononcer la semaine prochaine sur la demande introduite ce jeudi, d'après l'échevine de l'environnement Nadia Marcolini.

Kevin Colard

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Assesse \(prov. de Namur\) \(/2304/locations/assesse-prov-de-namur\)](#)

## Notre sélection vidéo

